



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU FINISTÈRE

Préfecture  
Direction des libertés publiques  
Bureau de la Circulation

# CHANGEMENT DE TITULAIRE

## Vous avez acheté un véhicule

Pour effectuer le changement de titulaire sur votre certificat d'immatriculation, vous devez nous fournir les documents suivants:

- Une demande d'immatriculation complétée et signée
- copie d'une pièce d'identité (en cas de co-titulaire, joindre les deux pièces d'identité)
- copie d'un justificatif de domicile
- la carte grise originale
- le certificat de cession, qui doit être complété par le titulaire et en cas de multipropriété par le co-titulaire (ligne C.4.1)
- si le titulaire du certificat d'immatriculation est décédé, joindre un certificat d'hérédité ou une attestation du notaire ainsi que l'accord écrit des héritiers majeurs
- copie d'un contrôle technique effectué depuis moins de 6 mois pour les voitures de plus de 4 ans
- le règlement à établir à l'ordre du régisseur des recettes de la préfecture. *Il doit être joint au règlement la pièce d'identité du titulaire du compte si celui-ci n'est ni le titulaire ni le co-titulaire*



***DOSSIER A RETOURNER à :***  
PREFECTURE DU FINISTERE  
Service Immatriculations  
42 boulevard Duplex  
CS 16033  
29000 QUIMPER